

Subrogé par ———— 6 ———— (Nouembre 1669)
M^r de la Haye, Procureur

a ———— le V^{er} Centesme Jour de Nouembre mil

M^r Paulus Six centz six ans. Nous avons au dy par
devant L^{rs} J^{rs} Royaux et la Cour de Nantes

Grand & Seul Signeur au dy Subordon et Procureur et
Paulus Juron de l'accompagnement et l'apellé M^r.

Paulus François Bouillot L^{rs} et la Haye demeurant
en ceth. Ville de Nantes parmes et l'apellé

Devant Lequel a pour luy et son Sieur Successeur
l'apellé par Subroge. Cidd^e qu'il s'agit de l'apellé

et l'apellé par luy pour luy par luy par luy par luy
de garentage, tout ainsi qu'il s'agit par luy par luy

autrement, A M^r Nicollas Paulus
receptant et mitens de l'apellé Cidd^e par luy par luy

de Nantes demeurant en ceth. Ville de Nantes
de l'apellé de l'apellé de l'apellé de l'apellé de l'apellé

acceptant pour luy par luy par luy par luy par luy
l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy

l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy
l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy

l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy
l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy

l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy
l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy

l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy
l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy

l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy
l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy

l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy
l'apellé par luy par luy par luy par luy par luy

ARCHIVES
MINISTRE DES NOTAIRES
LOIRE-ATLANTIQUE

presentz nous et ay, Louis l'ed. Sire Paulus
 Jour Savier et Disposit. a l'advenir Dnd. Desir
 de prier et enplacement de y faire bastir
 des constructions boutiques et logement pour
 aussy que grouver et avoir droits de faire
 led. Sire de la Haye et Cella Dnd. arrentement
 l'ay et ceddant a ceste fin tous et sacum. Ser
 droit nous raitons attonner et hypothecuer
 de luy a presentement delivré une grosse d'ad.
 acte d'arrentement et scripte sur parchemin
 signee d'Arctiman guffier / a la charge
 and. Sire Paulus et aux Sire de payes
 a Jamais a l'advenir la somme de nombre
 de Soixante livres tournois de rente annuelle
 perpétuelle et future de la payable de ceste
 led. et continuée par led. Paulus et les Sire
 grand chanzay au ruyseau et mis au et led.
 Ville par l'ordonnance amon aux frs et
 Sire Jay Baptiste et Nouel Jean moiret
 et ommeurs le premier payement pour la
 première année a la frs et Sire Jay
 Baptiste gros saint Ceuant de la manière
 Continuation
 a Jamais a l'advenir comme led. Sire
 et Sire rendra net quinte a la may Dnd.
 mis au and. Nantier / et outre a la charge
 and. Sire Paulus et aux Sire de l'advenir

Et accomplir les autres points & l'autre
Chargier et Conditionner porteur par led. ach-
teur d'entrepreneur et lorsque led. Sieur de la Haye
ny les Sieurs et Soien aucunement Siquinestry
ny rethenez, A tout quoy faire led. Sieur
D'autour se doit obliger et obliger, Sur par elle
obligation signifier et contraindre porteur
par led. ach- d'entrepreneur Et sans aucunement
de D'acheter D'acheter led. D'acheter D'
trant porteur fait et accordé entre party en
moyennant La Somme de six centz Cinquante
Livre tournois payee & Contre Contain-
Et excellentement Devoir pour led. Sieur Baillies
and. Sieur de la Haye et es ports et l'on
D'acheter D'acheter D'acheter D'acheter
Jusques a la fin de l'année de led. Sieur de
Six centz Cinquante Livre de laquelle led.
Sieur de la Haye Sept Contain- D'acheter
Et qu'il led. Sieur Baillies au profit
D'acheter D'acheter Sieur Il S'est a ce moyen
D'acheter D'acheter D'acheter de la propriété
S'acheter et Souffrir du D'acheter arrent
Pour et Pour et D'acheter a l'acheter comme
De l'acheter D'acheter D'acheter D'acheter
Et pour mettre et Souffrir led. Sieur Baillies
et l'acheter D'acheter D'acheter D'acheter

R

arrivent au led. Sire es la hay es a fait
Justices Sire procureur genéraux &
Speciaux leen No^{re} Soudy Signet. Kamen
De Herkes Comtesse genéraux requiers auq
leur grammaire gub^{re}ment quant a ce Breuv
Tuxi recorde oblige Inge & Condemne
Content. and. Nauter autable d'aut fone
Egards No^{re} Royal esd^{re} fountes
Subsignat continu led. affue &

Paul des Bouillay.

Lebrun
No^{re} Royal

No^{re} Royal